

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 31 mai 2021  
N° CP-2021-6-10-4

### **10<sup>ème</sup> Commission**

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

### **Service instructeur**

Service grands projets Nord

### **Service consulté**

## **PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UNE DEMI-PENSION AU COLLÈGE REMBRANDT BUGATTI À MOLSHEIM**

Résumé : Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a affirmé, en Séance Plénière du 20 mars 2017 (CD/2017/007), du 25 juin 2018 (CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (CD/2018/089) son engagement fort pour construire l'avenir des collégiens bas-rhinois en adoptant une stratégie globale : "Actions Educatives et Collèges". Ce plan prévoit de mener des opérations d'envergure dans certains collèges publics du département (Plan Pluriannuel d'Investissement /PPI).

A ce titre, le Programme Technique Détaillé des travaux de construction d'une demi-pension au collège Rembrandt Bugatti à Molsheim a été approuvé en Commission Permanente du 10 mai 2012 (délibération n° CP/2012/331).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver l'avant-projet définitif (APD) ainsi que le budget prévisionnel.

Les élèves du collège Rembrandt Bugatti déjeunaient au restaurant de la cité scolaire Henri Meck situé à proximité. Plus de 300 élèves faisaient ainsi le trajet tous les jours entre les 2 sites. Une telle organisation était contraignante pour l'établissement et posait un problème de sécurité, les collégiens étant amenés sur leur déplacement à pied à franchir une voie ferrée fréquentée. En outre, le restaurant d'accueil était saturé et l'accueil ne pouvait être réalisé dans de bonnes conditions.

Le Département du Bas-Rhin avait ainsi décidé de construire une nouvelle demi-pension au collège Rembrandt Bugatti à Molsheim, sur un terrain contigu, d'une surface d'environ 2600 m<sup>2</sup>, qui sera cédé gratuitement par la ville de Molsheim.

A ce titre, le périmètre de l'opération de construction d'une nouvelle demi-pension et le budget alloué ont été approuvés par la Commission permanente du 10 mai 2012 (délibération n° CP/2012/331 – approbation du programme technique détaillé).

Dans l'attente du nouvel édifice, une demi-pension provisoire, en bâtiments modulaires fonctionnant en mode télérestauré, a été installée sur site et mise en service le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Elle sera déposée après la livraison de la nouvelle demi-pension de production.

Faisant suite à la suspension des études d'Avant-Projet Sommaire en 2014, le dossier a été réactivé et remis à jour en 2020.

Les objectifs de l'opération doivent permettre d'intégrer les évolutions majeures suivantes :

- La requalification de l'entrée principale du collège avec la création d'un parvis sécurisé, l'accès du collège ayant été modifié et se situe aujourd'hui rue Jean-Pierre Vimille ;
- La prise en compte de l'évolution réglementaire du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) sur la zone, nécessitant de surélever le bâtiment de 60 cm ;
- La prise en compte de l'évolution de la réglementation liée aux attentes des services vétérinaires dans l'espace cuisine ;
- La suppression de l'abri-cycle, ce dernier ayant été construit en 2017.

Le projet de construction comprend les travaux suivants :

- La construction d'une demi-pension d'une capacité de production calibrée à 550 repas par jour (500 élèves demi-pensionnaires et 50 commensaux), incluant une salle de restauration des collégiens de 200 places assises pour une surface de 290 m<sup>2</sup> ; une salle à manger de 70 m<sup>2</sup> dédiée aux commensaux. Le nouvel ensemble demi-pension (cuisine + salles à manger) représentera une surface utile d'environ 715 m<sup>2</sup> ;
- L'aménagement d'un parvis d'attente sécurisé pour les élèves de 350 m<sup>2</sup> situé rue Jean-Pierre Vimille devant la nouvelle entrée principale du collège ;
- L'intégration des objectifs de transition énergétique en proposant un bâtiment BBC (bâtiment basse consommation d'énergie) ;
- Les coûts de la dépose de la demi-pension provisoire.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 10 octobre 2013 au groupement de maîtrise d'œuvre WEBER ET KEILING (architectes mandataires) pour un montant de 335 199,96 € TTC.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux fin 2022 pour une livraison début 2024.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 2 311 000 € HT (valeur avril 2021).

Le coût global prévisionnel de l'opération incluant les études de conception, les diagnostics, les prestations intellectuelles et frais annexes, s'élève à 3 500 000 € HT soit 4 200 000 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget de la manière suivante :

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>
COLLEGE001 2012/3 P2000024	Coll Molsheim Bugatti : PPI - Construction d'un restaurant scolaire	4 000 000,00 €

La Commission Territoriale Ouest Alsace a émis un avis favorable le 6 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'autoriser le lancement des travaux de construction d'une demi-pension au collège Rembrandt Bugatti à Molsheim ;
- D'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de construction d'une demi-pension au collège Rembrandt Bugatti à Molsheim (dont la synthèse des plans est jointe en annexe au présent rapport) ;
- D'approuver le nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant de 2 311 000 € HT (valeur avril 2021) ;
- D'approuver le nouveau coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 4 200 000 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY